

« Mémoire, histoire et patrimoine à Nieuil l'Espoir »

bulletin n° 24 Juillet 2015

Contact: jyv.venien@orange.fr

Le cimetière actuel de Nieuil l'Espoir

Le choix laborieux d'un nouveau terrain susceptible de devenir le cimetière définitif de la commune nous donne un aperçu des préoccupations des habitants de Nieuil l'Espoir dans cette première moitié du XXe siècle. Dans ce troisième bulletin consacré aux cimetières, nous retraçons les difficultés rencontrées : onze ans de recherches, de controverses et de reports en pleine guerre, ce qui accentuait l'urgence d'une solution.

1910 - 1913 : Réutilisé à partir de 1812 (voir le bulletin n° 17), le cimetière du Râteau s'avère trop petit comme il est rapporté par Mr Guigné, premier adjoint, lors de la réunion du conseil municipal du 19 juin 1910. Sa proposition d'acheter un terrain est rejetée par la majorité des élus du conseil municipal ; seule la proposition d'agrandissement du cimetière de l'époque sur une partie de la place publique est retenue. Le préfet refuse cette proposition quelques mois plus tard, en raison de la proximité des maisons d'habitations construites, l'une à seulement 12 m de distance, l'autre à 15 m. Des négociations s'engagent alors avec M. Touret, en décembre 1913, pour « l'achat d'une pièce de terre de 5 boissellées sise chemin du Bois Picault, pour la somme de 250 francs la boissellée de 7 ares 60, soit douze cent cinquante francs... »

1916 : La Première Guerre mondiale va momentanément interrompre les discussions mais il devient de plus en plus difficile d'enterrer les morts dans la commune comme il est écrit dans la délibération du conseil du 2 janvier 1916 : « Le conseil décide d'autoriser M. le Maire, si toutefois la chose est de sa compétence, à ne faire creuser les fosses dans le cimetière actuel que jusqu'au niveau des cercueils qui y sont déjà placés, de ne pas faire défoncer les cercueils si le bois dont ils sont formés n'est pas corrompu et de placer les cercueils contenant les dépouilles des nouveaux décédés tout simplement sur les anciens cercueils... » Le projet du cimetière chemin du Bois Picault réapparaît alors. L'hiver 1915-1916 a dû être pluvieux car les fosses de sondages, creusées dans le terrain de M. Touret et ouvertes depuis deux mois, sont encore envahies par l'eau, obligeant les conseillers municipaux à trouver un nouveau terrain. Un champ appartenant à Mme de Veillechêze, situé au lieu-dit le Râteau, est proposé. Le terrain de M. Touret est définitivement abandonné deux mois plus tard comme seront rejetés ultérieurement, par quatre voix contre trois, le terrain de Mme Richard, sis route de la Marcazière, le terrain de M. Foucher situé à la Croix à Combault ainsi que le terrain de Mme de Veillechêze. Ne trouvant aucune solution, une partie du conseil, toujours par quatre voix contre trois, opte de nouveau pour l'agrandissement du cimetière malgré le refus signifié par le préfet, six ans auparavant. La séance du 2 juillet 1916 est décrite comme « séance agitée ». Finalement un terrain situé près du chemin de la Marcazière est choisi malgré le désaccord du conseiller Gonnord qui l'écrit et qui ne signe pas le compte-rendu de la séance. Au mois de novembre, une partie du conseil municipal vote enfin l'achat et l'installation du nouveau cimetière pour la somme de 7190,46 francs, mais trois conseillers « refusent de prendre part au vote de la dépense pour cet endroit, attendu que les égouts de ce terrain dégorgeant dans une partie des puits de la commune... »

Les difficultés pour trouver un terrain pour le nouveau cimetière font apparaître que le conseil municipal est partagé en deux courants opposés sur les choix, les uns faisant fi des nuisances que connaîtront les autres ! Comme il l'indiquera en 1919, le maire ne participe jamais au vote décisionnel, laissant prudemment les conseillers en débattre ! Aux élections de mai 1912 comme à celles de décembre 1919, M. de Bordesoulle est toujours élu maire à la majorité absolue dès le premier tour, en revanche, plusieurs tours de scrutin sont nécessaires pour désigner l'adjoint.

1917 : Le 1er mai 1917, le préfet charge M. Gouin, maire de Fleuré et commissaire enquêteur, de procéder à une enquête sur le projet de translation du cimetière. Dans le procès-verbal, M. Gouin écrit, dans la colonne liée aux « déclarations contraires au projet » : « Mesdames Servant Radégonde, Goyer Marie, Vénien Berthe, Andrault Berthe, Besseron Clémentine et monsieur Desmazeau Pierre déclarent que l'emplacement du futur cimetière devant être sur un plateau incliné, à la suite duquel est une déclivité accentuée, les eaux pluviales nuiront aux propriétés situées en contre bas de la déclivité... Les eaux pluviales qui tombent à la surface suivront la déclivité et viendront dans les fosses et puits desservant les dites habitations, nuisant ainsi à la qualité de ces eaux ». Dans la colonne en faveur du projet, M. de Bordesoulle, maire de la commune, note que deux terrains ont été trouvés mais « l'un situé sur la route de Nouaillé a été rejeté parce que trop éloigné et aussi parce que pour y arriver, il fallait traverser le champ de foire sur une longueur de trois cent mètres et que les enterrements qui auraient lieu ces jours-là, au milieu de la foule bruyante, n'auraient pas le respect dû aux morts... ». (Il s'agit du terrain que propose M. Desmazeau, habitant du champ de foire. Il redoute, avec ses voisins, la pollution des puits du champ de foire par les écoulements provenant d'un cimetière qui serait situé sur le plateau).



En 1931, le terrain de l'ancien cimetière, rue du Râteau, est mis en vente par adjudication. La croix restée dans ce lieu « est confiée aux habitants de Foulle qui l'ont demandée » et c'est Louis Giraud qui assure son transport.

1918 : Six ans après la première constatation écrite du manque de place pour les sépultures, aucune décision n'est encore prise ... Le maire indique qu'il y a eu 19 décès en 1911, 10 en 1912, 14 en 1913, 15 en 1914 et 22 en 1915. Le 23 décembre 1918, il écrit : « *il ne sera pas accordé de nouvelles concessions dans le cimetière actuel, faute de place! [...] des concessions gratuites seront accordées pour les familles qui voudront faire revenir les leurs tombés au champ d'honneur [...] mais il conviendra d'attendre l'abandon du terrain et attendre que le nouveau cimetière soit ouvert aux inhumations* ». On peut remarquer aujourd'hui que le côté droit de l'ancien cimetière, face à l'entrée, n'est pas aligné avec le côté gauche comme il apparaissait sur les plans de 1812, ce qui laisse penser que le manque de place pour les inhumations a contraint les édiles à un agrandissement progressif en empiétant sur cette place du Râteau.

1919 : Ce n'est que le 30 août 1919 que le président de la République Française, Raymond Poincaré, signe le décret autorisant le maire de Nieuil l'Espoir à acquérir le terrain nécessaire à la réalisation du projet. Le terrain est choisi malgré les oppositions, suite aux délibérations de 1916 et 1917, avec l'avis du commissaire enquêteur de mai 1917, l'avis de la commission sanitaire du 15 mars 1918 et celui du conseil départemental d'hygiène du 13 novembre 1918. Il aura fallu attendre trois ans pour obtenir toutes les autorisations.

1920 : Le choix du terrain de la route de la Marcazière divise toujours les élus en ce mois de février 1920. Une pétition collective, signée par dix-huit personnes, circule et est adressée au préfet ! Monsieur le maire signale aussi qu'un propriétaire sur les quatre possédant une parcelle du terrain choisi n'a pas accepté l'offre faite par la commune et que devant cette nouvelle impasse, M. Demazeau fait une nouvelle tentative : « *il offre deux terrains à proximité de la commune* ». Finalement le choix est maintenu, l'emprunt pour la translation du cimetière est voté, un emprunt de 7 190 francs au taux de 6,5%, remboursable sur 30 ans.

1921 sera l'année de la réalisation du cimetière mais en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de la très forte hausse des coûts, conséquence de la guerre, le maire est obligé de « *mettre en régie les travaux, attendu qu'il y a urgence à faire ces travaux pendant la belle saison qui commence* ». Il est décidé que le carré gauche sera spécialement affecté aux exhumations du cimetière désaffecté et que la croix en pierre, située au Rocher sera placée au centre du cimetière.



Au premier plan, la croix du Rocher
Au second plan, les tombes de la famille de Bordesoulle

On peut voir aujourd'hui, à gauche de l'allée centrale, près de la croix, la tombe de M. de Bordesoulle, qui fut maire à Nieuil l'Espoir de 1881 à 1927. A sa mort en 1928, il lègue une somme de six mille francs à partager entre le bureau de bienfaisance et la commune, à charge pour celle-ci d'entretenir sa tombe.

Jacky Aubeneau MHPNE



Nous publierons ce livre d'or pour la commémoration du 11 novembre 2015. Il évoque tous les soldats de la commune mobilisés pendant la guerre, leur parcours et leur sort. Les traces encore visibles de cette période tragique ont été repérées. La vie dans la commune pendant et après la guerre est étudiée, avec une découverte surprenante.

Cet ouvrage est au format A4. Il comprend environ 100 pages de textes et illustrations traitées sur papier blanc couché 115 gr et une couverture dos carré collé sur support papier brillant pelliculé 300 gr.

Pour des facilités de gestion il est proposé en souscription au prix de 10 € l'unité **jusqu'au 30 septembre 2015**. Au-delà, le prix public sera de 12 € pour les ouvrages restant disponibles.

Si vous êtes intéressé (e) par cette souscription veuillez remplir le bulletin de souscription joint, accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de « *Mémoire Histoire et Patrimoine à Nieuil l'Espoir* » (MHPNE) et les adresser à:

**Madame Catherine Jarry 1 rue de la Grève
Nieuil l'Espoir 86340**

ou les déposer à la permanence de MHPNE, le mardi de 10h à 11h30, Maison des associations, rue du Râteau à Nieuil l'Espoir.

Les chèques seront débités début octobre 2015.

Bien cordialement, Jean-Yves Vénien